

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°84-426 du 21 Novembre 1984

chargeant le Camarade Romain VILON-
GUEZO, Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolution-
naire, de l'intérim du Président de
la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

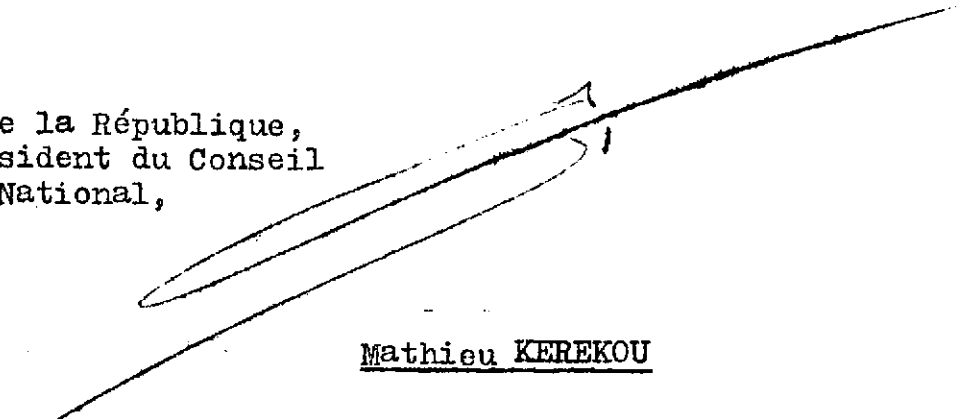
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - En application de l'article 65 de la Loi Fondamen-
tale, le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du
Président de la République pendant l'absence du Chef de l'Etat pour
compter du 21 Novembre 1984, dès le départ de la Délégation Prési-
dentielle.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 - CC du PRPB 4 - CP/ANR 6 - Ministères 15
SGG 4 - SPD 2 - DC/MIL.2 - IGE et ses Sections 4 - JORPB 1.